



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2012

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	15
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	15
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	17
2.3.	Recettes	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)	19
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	20
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	21
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	22
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	22
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	23
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	23
4.	Financement des investissements	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	Etat de la dette du service	26
4.3.	Amortissements	26
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



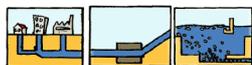
Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : S.I. DU BOURGEOIS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BAYON-SUR-GIRONDE, BOURG, COMPS, GAURIAC, LANSAC, MOMBRIER, PUGNAC, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAMONAC, TAURIAC, TEUILLAC, VILLENEUVE
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

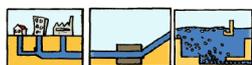
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 123** habitants au 31/12/2012 (5 419 au 31/12/2011).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 783** abonnés au 31/12/2012 (2 248 au 31/12/2011).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

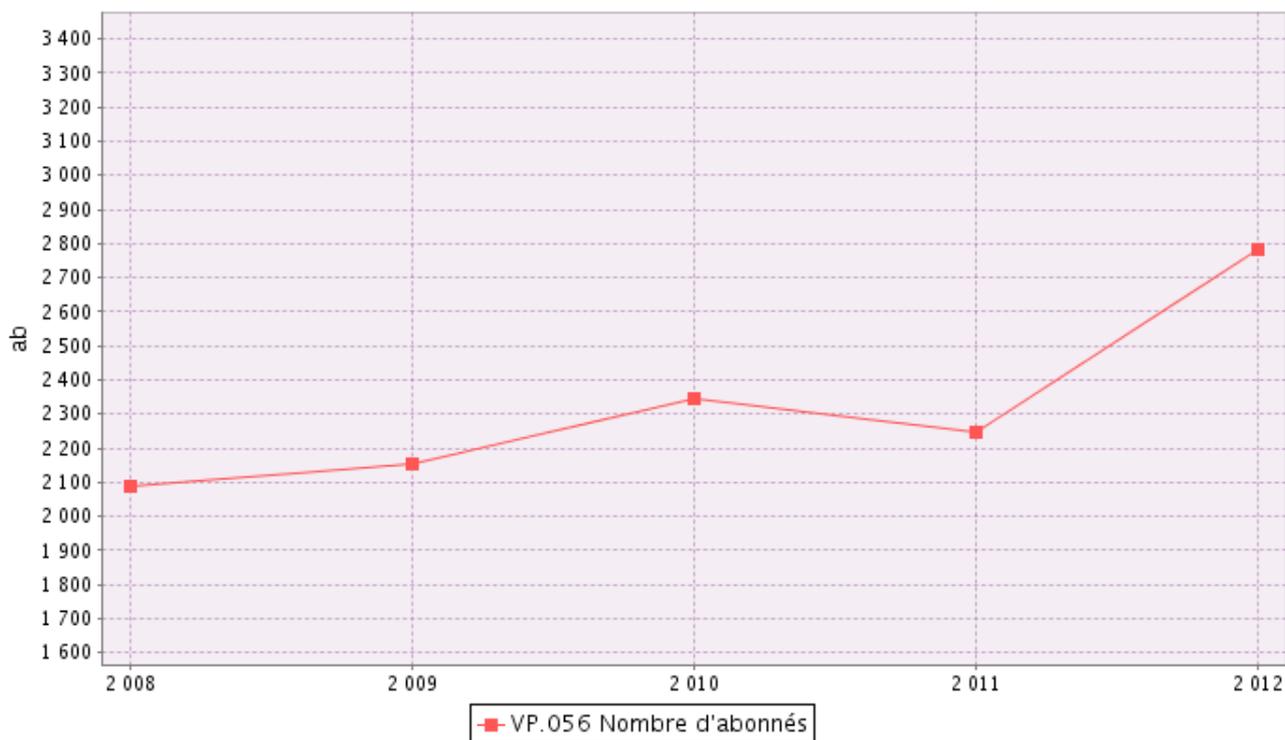
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Variation en %
BAYON-SUR-GIRONDE	119	136	14,29%
BOURG	801	937	16,98%
COMPS	71	119	67,61%
GAURIAC	160	166	3,75%
LANSAC	44	47	6,82%
MOMBRIER	52	56	7,69%
PUGNAC	522	589	12,84%
SAINT-CIERS-DE-CANESSE	206	235	14,08%
SAINT-SEURIN-DE-BOURG	88	98	11,36%
SAMONAC	83	86	3,61%
TAURIAC	113	114	0,88%
TEUILLAC	111	118	6,31%
VILLENEUVE	78	82	5,13%
Total	2 448	2783	13,68%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 888.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 30,89 abonnés/km) au 31/12/2012. (25,59 abonnés/km au 31/12/2011).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,2

habitants/abonné au 31/12/2012. (2,41 habitants/abonné au 31/12/2011).

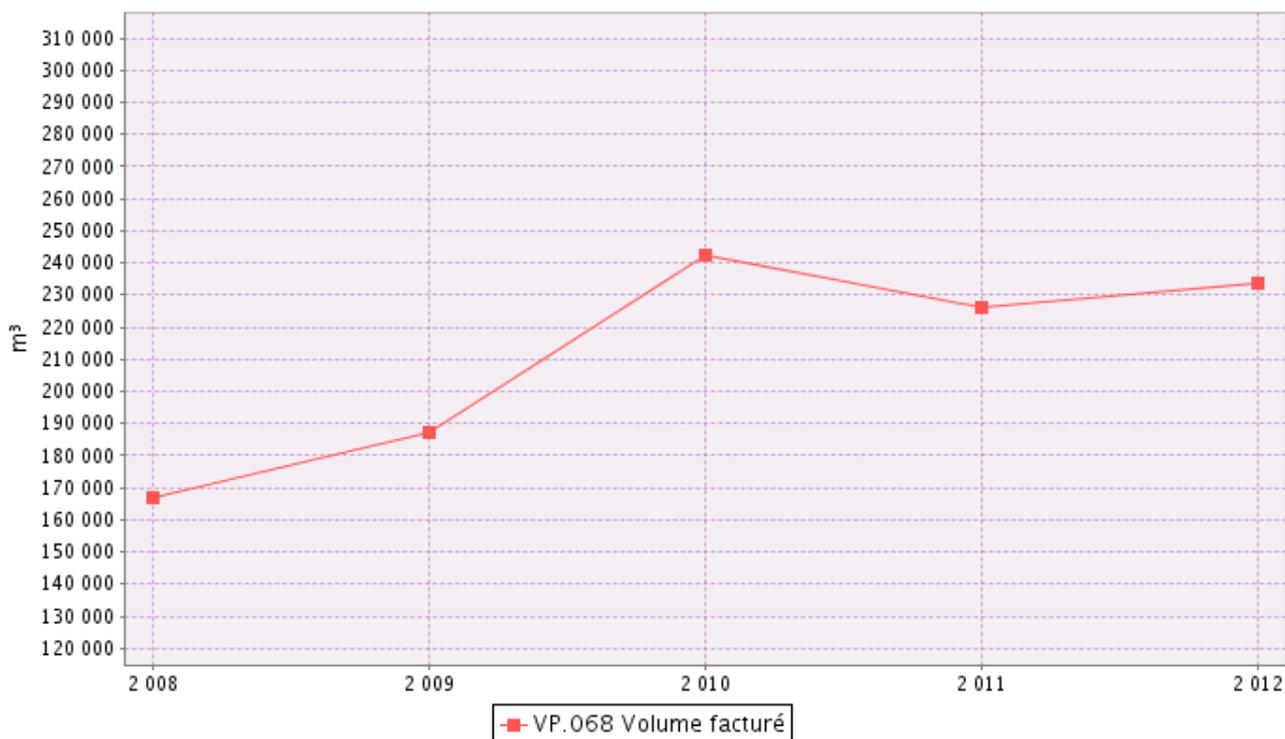


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	226 185	233 662	3.3%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	226 185	233 662	3,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **1** au 31/12/2012 (**1** au 31/12/2011).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 90,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **90,1** km (**87,84** km au 31/12/2011).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration SAMONAC- TOURTEAU
Code Sandre de la station : 0533500V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	BIODISQUE			
Date de mise en service	Septembre 2009			
Commune d'implantation	SAMONAC			
Lieu-dit	TOURTEAU			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100_			
Nombre d'abonnés raccordés	30			
Nombre d'habitants raccordés	73			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 20 avril 2006			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	_____		
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE BEAULIEU		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	8	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	80	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	17	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	34.9	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	3.75	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	7.15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	12.2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de PUGNAC

Code Sandre de la station : 0533341V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1993								
Commune d'implantation			PUGNAC (33341)								
Lieu-dit			CONILH								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1600								
Nombre d'abonnés raccordés			589								
Nombre d'habitants raccordés			1180								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			240								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 28/09/2007								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		MORON							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		62		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL		6.89		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		4.15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH		7.55		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		1.9		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		0.96		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Norme	Conc mg/l	Norme	Conc mg/l	Norme	Conc mg/l	Norme	Conc mg/l	Norme
19/09/12	OUI	5	25	62	90	5	35	6.89	15*	0.96	2*

* Du 1er mai au 30 novembre

STEU N°3 : Station de SAMONAC
Code Sandre de la station : 0533500V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable___			
Date de mise en service	31/12/2000			
Commune d'implantation	SAMONAC (33500)			
Lieu-dit	Mangaud			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100			
Nombre d'abonnés raccordés	56			
Nombre d'habitants raccordés	134			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Lieu-dit Mangaud		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	73	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	6	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	51.9	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	12.6	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	7.2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	11.8	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	14.2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

STEU N°4 : Station d'épuration de BOURG

Code Sandre de la station : 0533067V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/2006			
Commune d'implantation	BOURG (33067)			
Lieu-dit	Près des Salargues			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4000			
Nombre d'abonnés raccordés	1305			
Nombre d'habitants raccordés	2962			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	800			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21 décembre 2005 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Estuaire (dont étang salé)		
	Nom du milieu récepteur	DORDOGNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	3	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	28	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	2.69	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	5.9	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	2.31	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	7.65	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	0.99	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	8.53	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

STEU N°5 : Station d'épuration TEUILLAC

Code Sandre de la station : 0533530V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			31/08/2009								
Commune d'implantation			TEUILLAC (33530)								
Lieu-dit			Aubarèdes								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			500								
Nombre d'abonnés raccordés			117								
Nombre d'habitants raccordés			307								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			75								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 25 juillet 2005 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Bardefer						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		1.05		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		34		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		4		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL		10.91		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		8.88		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH		7.43		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		7.28		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		9.36		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Norme	Conc mg/l	Norme	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Norme	Conc mg/l	Rend %
23/04/12	Oui	1.3	25	30	125	6	97	15.6	20	13	-
12/10/2012	Oui	0.8	25	38	125	2	99	6.21	20	5.71	-

STEU N°6 : Station d'épuration LANSAC

Code Sandre de la station : 0533228V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à Sable_____			
Date de mise en service	Janvier 2006			
Commune d'implantation	LANSAC__			
Lieu-dit	Les Androns			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	130			
Nombre d'abonnés raccordés	44			
Nombre d'habitants raccordés	109			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	_Ruisseau_		
	Nom du milieu récepteur	Les marguerittes		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	6.6	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	6	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

STEU N°7 : Station de VILLENEUVE
Code Sandre de la station : 0533551V003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	BOUES ACTIVEES_			
Date de mise en service	Octobre 2004			
Commune d'implantation	VILLENEUVE DE BLAYE			
Lieu-dit	Aubarèdes			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1450_			
Nombre d'abonnés raccordés	236			
Nombre d'habitants raccordés	600			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	217			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du .. 15/05/2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur FLEUVE _____ Nom du milieu récepteur GIRONDE			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Norme
DBO ₅	4	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	35
DCO	73	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	125
MES	5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	35
NGL	3.8	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	3.5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	7.2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	1.53	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	7.13	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

STEU N°8 : Station d'épuration MOMBRIER

Code Sandre de la station : 0533285V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable			
Date de mise en service	31/12/2000			
Commune d'implantation	MOMBRIER (33285)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	140			
Nombre d'abonnés raccordés	53			
Nombre d'habitants raccordés	117			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	21			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	lieu-dit La Robine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	4	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	67	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	4	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	52.3	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	12.8	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	6.45	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	12.6	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	13.6	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS
Station d'épuration SAMONAC- TOURTEAU (Code Sandre : 0533500V002)	0	0
Station d'épuration de PUGNAC (Code Sandre : 0533341V002)	66,78	59,22
Station de SAMONAC (Code Sandre : 0533500V001)	21,84	—
Station d'épuration de BOURG (Code Sandre : 0533067V001)	122	124,34
Station d'épuration TEUILLAC (Code Sandre : 0533530V001)	0	0
Station d'épuration LANSAC (Code Sandre : 0533228V001)	0	0
Station de VILLENEUVE (Code Sandre : 0533551V003)	210,62	30,2
Station d'épuration MOMBRIER (Code Sandre : 0533285V001)	0	0
Total des boues produites	210,6	213,8

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS
Station d'épuration SAMONAC- TOURTEAU (Code Sandre : 0533500V002)	0	0
Station d'épuration de PUGNAC (Code Sandre : 0533341V002)	66,78	59,22
Station de SAMONAC (Code Sandre : 0533500V001)	21,84	—
Station d'épuration de BOURG (Code Sandre : 0533067V001)	122	124,34
Station d'épuration TEUILLAC (Code Sandre : 0533530V001)	0	0
Station d'épuration LANSAC (Code Sandre : 0533228V001)	0	0
Station de VILLENEUVE (Code Sandre : 0533551V003)	210,62	30,2
Station d'épuration MOMBRIER (Code Sandre : 0533285V001)	0	0
Total des boues évacuées	210,6	213,8

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) ⁽¹⁾	2100	2100
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	57,35 €	58,49 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 120 m ³	2,59 €/m ³	2,64 €/m ³
De 120 m ³ à _____ m ³	2,59 €/m ³	2,64 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	7 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,196 €/m ³	0,22 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public. Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 03/01/2013 effective à compter du 03/01/2013 fixant l'ensemble des tarifs du service d'assainissement collectif.

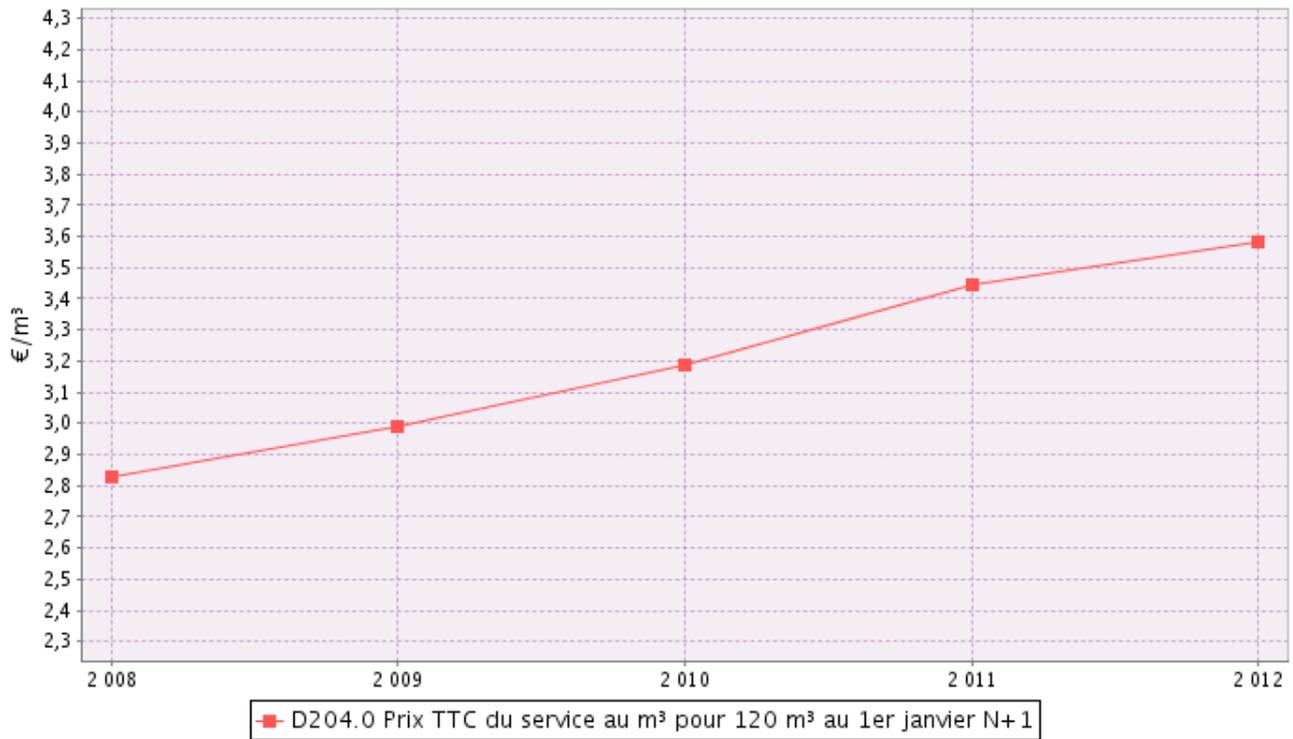
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sur **l'ensemble du territoire syndical**, sont :

Facture type	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	57,35	58,49	2%
Part proportionnelle	310,80	316,80	1,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	368,15	375,29	1,9%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	23,52	26,40	12,2%
TVA	21,54	28,12	30,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,06	54,52	21%
Total	413,21	429,81	4%
Prix TTC au m³	3,44	3,58	4,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



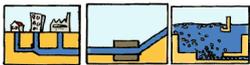
La facturation est effectuée avec une fréquence :

semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Financement de travaux en autofinancement du fait de la baisse significative des subventions

2.3. Recettes



Recettes de fonctionnement :

70	Compte	Type de recette	Budget	réalisation
	704	Travaux	50 000,00 €	37 432,76 €
	70611	Redevance assainissement collectif	851 858,00 €	922 190,96 €
	706121	Recouvrement redev modernisation réseaux coll		96 908,21 €
	7062	Redevance asst non collectif	348 824,00 €	87 183,80 €
	7065	Produits des commissions pour recouvrement		6 244,56 €
	7068	Prestations de services autres prestations		152 930,72 €
	7083	Mise a disposition UMD St SAVIN	20 000,00 €	19 801,50 €
		Total	1 270 682,00 €	1 322 692,51 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 71,58% des 3 888 abonnés potentiels (57,82% pour 2011).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	Oui	Oui
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	Oui	Oui
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	Oui	Oui
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	Oui	Oui
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	Oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	Non	Non

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2012 (80 pour 2011).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2012	Conformité exercice 2011 0 ou 100	Conformité exercice 2012 0 ou 100
Station d'épuration de BOURG	127	100	100

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 % (100 % en 2011).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2011 0 ou 100	Conformité exercice 2012 0 ou 100
Station d'épuration de BOURG	127	100	100

%

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100% (100 % en 2011)

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2011 0 ou 100	Conformité exercice 2012 0 ou 100
Station d'épuration de BOURG	127	100	100

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (_100 en 2011).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration SAMONAC- TOURTEAU :

Matière de vidange

Station d'épuration de PUGNAC :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	59.22
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		59,22

Station d'épuration de BOURG :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	124.34
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		124,34

Station de VILLENEUVE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	30.2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		30,2

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2011).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



Dépenses d'investissement

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		BUDGET 2012	REALISATIONS
	1641	Caisse des dépôts et consignations	384 918,64 €	378 437,78 €
	1681	Autres emprunts	7 347,05 €	6 480,00 €
		Total	392 265,69 €	384 917,78 €

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		BUDGET 2012	REALISATIONS
	2111	achat terrain nus	10 000,00 €	2 449,65 €
	21311	Bâtiments d'exploitation	520 983,31 €	575 750,74 €
	2151	Installation complexes spécial		1 063,72 €
	21532	réseaux d'assainissement	2 663 551,70 €	592 622,55 €
	2154	Matériel industriel	98 018,00 €	
	2155	Outillage industriel	10 000,00 €	
	21562	Service d'assainissement	25 000,00 €	35 541,76 €
	2182	Matériel de transport	120 000,00 €	7 572,10 €
	2183	Matériel de bureau	20 000,00 €	14 097,50 €
		Total	3 467 553,01 €	1 229 098,02 €

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		BUDGET 2012	REALISATIONS
	139111	Amortissement Sub état	47 051,00 €	47 051,00 €
	139118	Amortissement Sub état	8 779,00 €	8 779,00 €
	13913	Amortissement Sub état	93 822,00 €	93 822,00 €
		Total	149 652,00 €	149 652,00 €

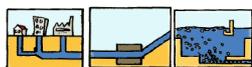
Recettes d'investissement

13		<i>Subventions d'investissement</i>	<i>BUDGET 2012</i>	<i>REALISATIONS</i>
	13111	<i>Subvention Agence de l'Eau</i>	684 714,22 €	365 581,07 €
	131111	<i>Subvention AO Réhab. ANC (50%)</i>	65 000,00 €	
	1313	<i>Subvention CGG et Etat</i>	665 449,18 €	312 639,36 €
	13131	<i>Subvention CGG Réhab. ANC (30%)</i>	39 000,00 €	
		Total	1 454 163,40 €	678 220,43 €

16		<i>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</i>	<i>BUDGET 2012</i>	<i>REALISATIONS</i>
	1641	Emprunts à contracter	1 272 263,83 €	200 000,00 €
	1681	Autres emprunts		5 362,50 €
		Total	1 272 263,83 €	205 362,50 €

O40	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT</i>		<i>336 090,00 €</i>	<i>336 090,00 €</i>
	28121	Terrains nus		
	281311	Amortissement batiments	18 446,00 €	18 446,00 €
	281355	Aménagt bureau Asst	2 397,00 €	2 397,00 €
	28151	Installations complexes spécialisées	255,00 €	255,00 €
	281532	Amort. Réseaux d'assainissement	270 170,00 €	270 170,00 €
	28154	Amorti. Matériel Industriel	4 553,00 €	4 553,00 €
	28155	Amorti. Outillage industriel	375,00 €	375,00 €
	281562	Amorti. AUTRES	4 035,00 €	4 035,00 €
	28157	Amorti. agencements et aménagement	306,00 €	306,00 €
	28182	Amorti. Matériel de transport	1 942,00 €	1 942,00 €
	28183	Amorti. Matériel de bureau et informatique	611,00 €	611,00 €
	4818	Charges à Etaler	33 000,00 €	33 000,00 €
		Total	336 090,00 €	336 090,00 €

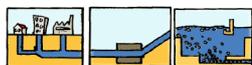
4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre 2012 (montant restant dû en €)		5 848 969,90
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	378 437,78
	en intérêts	277 699,77

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2012, la dotation aux amortissements a été de 336 090 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Assainissement collectif Gauriac Perinque Banly phase 1	376 630	
Assainissement collectif Réhabilitation STEP Samonac-Mombrier	200 000	
Assainissement collectif TAURIAC Le Bourg	812 000	
Assainissement collectif ST SEURIN de BOURG Caruel	600 000	
Assainissement non collectif Réhabilitation de dispositif	30 000	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2012, le service a abandonné 5 146,53 € de créances irrécouvrables et versés à un fond de solidarité, soit 0,022 €/m³ pour l'année 2012 (0,035 €/m³ en 2011).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2011	Valeur 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 419	6 123
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	210,6	213,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,44	3,58
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	45.18	51.05
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	NC	5 146,53 €